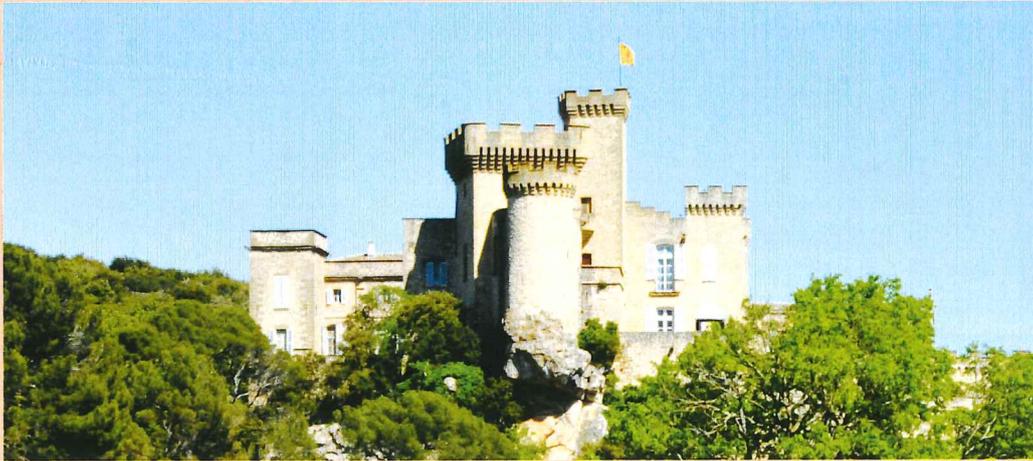


ENTRE

# Source & Rivières

# Sommaire

Été 2019



- ZOOM SOCIÉTÉ ..... 1
- ÉDITO DU MAIRE ..... 2
- VIE MUNICIPALE ..... 3
- AGENDA ..... 5
- LA RENCONTRE ..... 6



## Zoom société barbenaise

ESCAPE GAME – Château de La Barben

Lors d'une visite classique du Château de la Barben, vous êtes soudain renvoyés dans une autre époque !

En regardant tout autour, vous remarquez des choses étranges, des objets, des messages : ce sont des indices qui vous aideront peut-être à retourner dans votre présent. Votre équipe arrivera-t-elle à résoudre les énigmes et à revenir à notre époque avant qu'il ne soit trop tard ?

Incarnez les héros de vos romans et films préférés. Préparez-vous, avec votre équipe, à explorer un château de manière insolite et à résoudre des énigmes ensemble !



### IMPORTANT :

Les réservations et les paiements s'effectuent exclusivement sur ce site internet.

Le tarif est de 25€ par participant.

Vous êtes intégralement remboursés en cas d'annulation plus de 48h avant le début de votre session.

### HORAIRES :

- Les vendredis et samedis à 17h30 et 19h30



## Un mot de Monsieur le Maire



Barbenaises, Barbenais,

Un village qui ne se transforme pas, un village qui n'évolue pas, est un village qui meurt.

Comme le prix des carburants et de tant d'autres produits de consommation, les lois évoluent, et en élus respectueux de la République nous nous y conformons, tout en maîtrisant l'évolution imposée.

Alors je vous l'accorde, la période de travaux n'est jamais la plus agréable, mais n'avons pas encore trouvé la méthode pour que vous vous couchiez avec « l'avant », et qu'à votre réveil vous découvriez « l'après » ; néanmoins nous avons toujours œuvré pour que le « pendant » ne vous occasionne qu'une légère gêne, et je crois que nous y sommes arrivés.

Pour ne parler que de la route des Feissiniers, il me semble que le résultat est plus que satisfaisant, et d'ailleurs nous ne cessons de recevoir toutes sortes d'encouragements et de félicitations.

Félicitations que mérite également notre élu aux travaux Christian Arrivé, secondé de notre responsable des services techniques Franck Aiello.

Avant l'été le complément de l'éclairage public du chemin des Avens sera terminé, ce qui nous permettra d'installer à l'intersection de ce chemin avec la route de la source une caméra pour sécuriser le dernier axe de fuite de notre village.

Comme je l'ai expliqué aux personnes présentes à la cérémonie du 08 Mai pour rendre hommage à nos libérateurs, la Présidente Martine Vassal, pour marquer le centenaire de la grande guerre, a proposé l'an dernier aux collectivités qui le souhaitaient une subvention pour des actions sur les monuments aux morts.

Je trouvais dommage et irrespectueux que nos administrés piétinent sans le savoir bien entendu, les plus vieux caveaux qui jonchent le sol à proximité du monument aux morts à l'intérieur du cimetière.

De même, l'accès au parking derrière le château vers le cimetière commence à devenir pénible pour nos aînés, il fallait donc remédier à ces complications.

Pour cette nouvelle réalisation, c'est le travail de nos employés techniques en lien avec un groupe d'élus, qui fait le ravissement de tout le monde et pour lequel personne ne cesse de les couvrir d'éloges, en commençant par le premier magistrat ; il manque encore quelques finitions qui vont rapidement être achevées.

L'aménagement du cimetière « numéro trois » va commencer dès cet été, pour une durée de travaux avoisinant les deux mois.

Nous espérons en avoir besoin le plus tard possible, mais comprenez bien que le cas échéant, nous ne pouvons nous empêcher d'inhumer nos morts décemment.

Une Borie technique va voir le jour sur l'espace paysagé entre le tennis et le parking vert. Espace paysagé entièrement créé et entretenu par Eric et Loïc nos spécialistes espaces verts.

Elle contiendra entre autres le système de pompage qui nous permettra, en plus d'alimenter le système d'arrosage automatique, de fournir l'eau brute nécessaire au fonctionnement de la fontaine du rond-point et de ne plus consommer d'eau potable pour cet édifice.

Nous nous sommes positionnés également auprès des juristes saisis, pour l'acquisition du restaurant « La Touloubre » afin de maîtriser l'évolution foncière de notre village et d'éviter ainsi qu'un investisseur peu scrupuleux vienne amortir son investissement sans aucun respect de notre cadre de vie.

Enfin, après vous avoir relaté nos principaux investissements, acquisitions et travaux majeurs, je voulais vous rappeler, ou vous apprendre que le conseil municipal a voté à l'unanimité il y a quelques semaines et pour la 12<sup>ème</sup> année consécutive la reconduction sans augmentation du taux de nos impositions locales.

Je voudrais vous rassurer et en même temps vous rappeler que les personnes à qui vous avez fait confiance il y a cinq ans vous ont démontré que pendant cette période elles se sont investies sans compter et vous avez les preuves de tout ce qu'elles ont pu réaliser pour votre confort, votre bien-être et votre tranquillité.

Je vous souhaite un très beau printemps, de bonnes vacances estivales bien méritées et vous donne rendez-vous pour toutes nos fêtes.

Bien cordialement,

**Christophe AMALRIC**

Maire de La Barben

Vice-Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence  
Président du SMED 13 & TMS



## Travaux en cours & à venir

Plus de confort et de sécurité sur la commune

### De l'obscurité à la lumière



Des travaux d'éclairage public et de vidéoprotection vont être réalisés courant juin sur le chemin des Avens. Afin de le sécuriser, la commune pose 9 mâts d'éclairage supplémentaires permettant ainsi de prolonger l'éclairage existant jusqu'à la route de la source. Ces mâts seront identiques à ceux de la route des Feissiniers.



### Vidéoprotection

Également au croisement du chemin des Avens et du chemin de la Source, sera mise en place une nouvelle caméra de vidéo protection, clôturant ainsi l'ensemble des axes de fuites possibles sur la commune.



### Eclairage LED

Pour le boulodrome

Jouer à la pétanque le soir devient possible ! Toujours concernant le volet du développement des points lumineux sur la commune, nous allons mettre en place un système d'éclairage LED au niveau des terrains de boules près du nouveau parking créé l'année passée.

Ces améliorations dernier cri ont pour objectif d'assurer un maximum de sécurité et de confort aux barbenais.



## Nos agents municipaux

Présentation des nouvelles recrues

### Eric Rousselot-Menanteau



Eric, de formation boucher, a travaillé dans ce secteur de 1974 à 1979. Par la suite il a ouvert un magasin de fleurs qu'il a tenu pendant 10 ans, puis il a été employé comme jardinier par la Mairie de Sceaux.

Il est redescendu il y a quelques années dans le sud de la France et a été employé par la ville de Pelissanne jusqu'en 2017.

Eric rejoint l'équipe technique et sera affecté aux espaces verts.

### Gilles Gautier



Possédant un BTS transport, il a été agent de transit pendant quelques années, puis s'est lancé à son compte de 2012 à 2019 dans le secteur de la signalétique et de la pose d'enseignes publicitaires.

Gilles quant à lui sera affecté aux services techniques.



# Nouvelle mutuelle municipale

Solimut Mutuelle de France

SANTÉ PRÉVOYANCE RETRAITE ÉPARGNE



## Cotisation 2019

	ENERGIE COMMUNE 1	ENERGIE COMMUNE 2	ENERGIE COMMUNE 3	ENERGIE COMMUNE 4
Enfant	16,63 €	19,43 €	26,74 €	33,45 €
Moins de 30 ans	27,26 €	34,86 €	51,14 €	63,91 €
De 30 à 39 ans	29,65 €	37,69 €	55,33 €	69,16 €
De 40 à 59 ans	36,10 €	45,91 €	67,35 €	84,18 €
De 60 à 69 ans	43,49 €	55,34 €	81,17 €	101,48 €
70 ans et plus	50,04 €	63,64 €	93,35 €	116,70 €

Le présent contrat de remboursement complémentaire de frais de soins de santé est souscrit au profit de l'ensemble des membres de l'association MUTAGIR SANTÉ, administrés de la Commune de la Barben.

L'adhésion des adhérents tels que définis ci-dessus, au contrat, est facultative.

Les ayants droit de l'adhérent bénéficient de la garantie à titre facultatif, sous réserve d'être déclarés par le souscripteur/l'adhérent à la Mutuelle.

[www.solimut-mutuelle.fr](http://www.solimut-mutuelle.fr)



## PARTICIPATION CITOYENNE

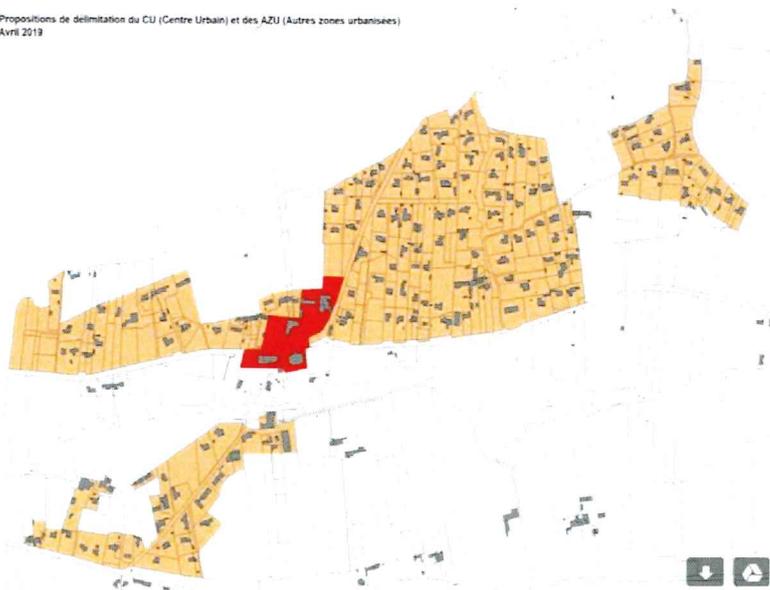
# Mise en place du dispositif de Participation Citoyenne sur notre commune.



# Flash PLU

Les dernières informations concernant le PLU

Propositions de delimitation du CU (Centre Urbain) et des AZU (Autres zones urbanisées) Avril 2019



La commune a enfin obtenu la validation par la DDTM Marseille Pole inondations de la zone spéciale hyper-centre qui était décisive pour la continuité de l'élaboration de notre document d'urbanisme.

Notre bureau d'études va nous réactualiser très bientôt le rétro planning, qui nous amènera, après l'enquête publique et le compte-rendu du commissaire enquêteur à la période exécutoire de notre document.



## Programme des manifestations à venir

Retrouvez toute la programmation des prochains évènements

14/06/2019

De 19 h 45 min - 23 h 30 min

### FESTIVAL DES 2 CEDRES

Place du Village - La Barben

16/06/2019

### COURSE DU BOL D'AIR BARBENAIS

Salle Alain Ruault - La Barben

12/07/2019

De 19 h 45 min - 23 h 30 min

### SOIREE A LA BROCHE

Place du Village - La Barben

02/08/2019 - 06/08/2019

### FETES VOTIVES DE LA ST SAUVEUR

Place du Village - La Barben

17/08/2019

### FETE DE LA LIBERATION

Place du Village - La Barben

31/08/2019

De 19 h 45 min - 23 h 30 min

### SOIREE BLANCHE

Salle Alain Ruault - La Barben

07/09/2019

De 10 h 00 min - 20 h 00 min

### LE COCHON REPUBLICAIN

Salle Alain Ruault - La Barben

08/09/2019

Toute la journée

### COURSE DES 4 JOURS DES AS

Place du Village - La Barben

22/09/2019

Toute la journée

### VIDE GRENIER

Place du Village - La Barben

## - DU 02 AU 06 AOÛT 2019 : FÊTES VOTIVES -

**vendredi 3 août 2019**

### Soirée BODEGA

Animation avec une Péna  
en début de soirée

Repas : PAELLA

**samedi 3 août 2019**

### Soirée DANSANTE

Avec DJ

Repas : MOULES FRITES

**dimanche 4 août 2019**

### Apéritif du Maire pour LES BARBENAIS À MIDI

### Soirée CABARET MUSIC HALL

Repas : SOUPE AU PISTOU

**lundi 5 août 2019**

### Repas du midi AIOLI

### Soirée DANSANTE

### ORCHESTRE T.PEREZ

Repas : DAUBE

**mardi 6 août 2019**

### Soirée ANNEES 80

Repas : FIDEOUÀ



## ECOFAUNE

Association Zoologique pour protéger la faune sauvage



**Ecofaune est une association à but non lucratif créée par le Zoo de La Barben en 2007, régie par les lois du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.**

Sa mission est de soutenir et d'accompagner différentes initiatives de protection de la faune et de la flore sauvages dans leur milieu naturel : la «conservation in-situ». Les actions auxquelles elle participe peuvent être d'éducation, de sensibilisation, des plans de sauvegarde ou de réinsertion dans le milieu naturel, que ce soit en France ou à l'international. Elle peut aussi être amenée à soutenir des associations ayant des objectifs similaires ou complémentaires aux siens, ou ceux reproduisant des animaux dans l'objectif de les réintroduire en milieu naturel.

### 2007 - 2017 : 10 ans d'actions !

En 10 ans d'activités, Ecofaune a apporté son soutien à des programmes partenaires de longue date tels que «Des Eléphants et des Hommes» ou l'Association pour la Sauvegarde des Girafes du Niger (ASGN). Ce sont au total plus de 15 associations ou programmes qui ont été ou qui sont soutenus dans leurs actions pour protéger la biodiversité, que ce soit en Europe, en Afrique, en Asie ou en Amérique du Sud. En parallèle, le zoo de La Barben soutient directement d'autres programmes de conservation.

Pour être en mesure d'apporter ces soutien financiers, Ecofaune reçoit des dons du Zoo de La Barben et d'autres entreprises, d'associations et de particuliers.

### Programmes soutenus par Ecofaune en 2017-2018





# Informations municipales

## OLD et état civil



## Etat civil

### Décès 2018 :

30/08/2018  
REPERT *Veuve*  
ZIMMERMANN Henriette  
15/12/2018  
TUR Henri

### Naissances 2018 :

26/08/2018  
MARTINO Benjamin  
17/09/2018  
AMALRIC Jade  
10/10/2018  
VIARIS DE LESEGNO Mathilde  
25/10/2018  
GONZALEZ Logan  
04/11/2018  
ROMERA Diego  
19/11/2018  
BRUNEL Maxime

### Naissances 2019 :

05/02/2019  
AZNAR Marcelle  
08/03/2019  
FAURE Maloé

### Mariages 2018 :

07/07/2018  
PUECH Michel & FACHE Jessicka  
21/07/2018  
SICRE Mathieu & LICHTLÉ Christelle

### Mariages 2019 :

01/06/2019  
AIELLO Franck & SALGUES Vanessa  
08/06/2019  
CHARRAS Norbert & DI GRAZIA Sophie

## Horaires de la déchetterie

### Horaires d'été :

Lundi :  
14:00 - 18:00  
Du mardi au samedi :  
8:00 - 12:00 et 14:00 - 18:00  
Dimanche et jours fériés :  
8:00 - 12:00



## OLD

### Obligation légale de débroussaillage

Le département des Bouches-du-Rhône est soumis à un risque élevé d'incendie de forêt ; le débroussaillage est la principale mesure préventive à mettre en place : il est réglementé par le code forestier.

Un nouvel arrêté préfectoral de 2014 réprecise les obligations des particuliers.

## L'OLD

On entend par débroussaillage les opérations de réduction de la masse des végétaux combustibles dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies.

Le débroussaillage, ainsi que le maintien en état débroussaillé, ne vise pas à faire disparaître l'état boisé et n'est ni une coupe rase ni un défrichement.

Au contraire, le débroussaillage doit permettre un développement normal des boisements en place.

Le non-respect des obligations de débroussaillage est passible d'une amende de classe 4 (750 €) ou de classe 5 (1500 €)

L'autorité administrative peut décider, si nécessaire, d'effectuer les travaux d'office aux frais du propriétaire défaillant.

En cas d'incendie, la responsabilité d'un propriétaire peut être engagée s'il n'a pas respecté ses obligations de débroussaillage.

### Les zones concernées par le débroussaillage obligatoire

L'obligation de débroussaillage s'applique dans les zones exposées aux risques d'incendie de forêt.

Voir l'arrêté préfectoral de zonage :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret>

Les constructions, chantiers et installations de toute nature, situés à moins de 200 mètres d'un massif forestier, doivent être débroussaillés.

Pour en savoir plus, consulter l'arrêté :

<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Debroussaillage>

### La responsabilité de la réalisation du débroussaillage

Les travaux liés aux obligations légales de débroussaillage sont à la charge des propriétaires des biens à protéger.

Le maire assure le contrôle de l'exécution des obligations légales de débroussaillage.



## Informations municipales en continu

Retrouvez tous les événements à venir sur La Barben dans la rubrique « manifestations » sur le site de la commune.

Site officiel de la Mairie : [www.labarben.fr](http://www.labarben.fr)

Facebook : Mairie de La Barben

## LE BULLETIN MUNICIPAL DE LA BARBEN

ENTRE SOURCE & RIVIÈRES - ÉTÉ 2019

**Directeur de publication :** Christophe Amalric

**Coordination générale :** Gauthier Amalric, Sandrine Virolle

**Comité de rédaction :** Christophe Amalric, Gauthier Amalric, Sandrine Virolle

**Rédaction :** Mairie de La Barben

**Photos, icons :** Mairie de La Barben

**Réalisation graphique :** Mairie de La Barben

**Impression :** Spirale Imprimerie

**Périodicité :** Quatrimestrielle

**Parution gratuite - Tous droits de reproduction réservés sauf autorisation**

**Dépôt légal à la parution :** en cours

Ne pas jeter sur la voie publique